



## DÉCISION

N° : 2025-27

Exécutoire le : 06 FEV. 2025

Publiée / Notifiée le : 03 FEV. 2025

Visée le : 06 FEV. 2025

### MARCHES PUBLICS

#### Marché 24059

#### Nettoyage des bâtiments de Grand Lac (Siège, usine de dépollution d'Aix les Bains, Capitainerie d'Aix les Bains) Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°24059 relatif Nettoyage des bâtiments de Grand Lac (Siège, usine de dépollution d'Aix les Bains, Capitainerie d'Aix les Bains).

Le marché est prévu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, reconductible une fois pour une durée d'un an.

Le montant maximum annuel est de 100 000 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise STEM PROPLETE SAS avec un établissement situé 3 rue de l'Europe, 38640 Claix.

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise STEM PROPLETE SAS

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique  
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine, territoire et gens du voyage  
le 30/01/2025 17:30:41



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision 2025-27 : Marché 24059 - Nettoyage des bâtiments de Grand Lac (Siège, usine de dépollution d'Aix les Bains, Capitainerie d'Aix les Bains) - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 06/02/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 06/02/2025

---

**Numéro de l'acte :** dec895 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20250130-dec895-AR

---

**Date de décision :** 30/01/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)